

d'être l'instrument d'un parti, d'une faction ou d'une clique. C'était le désir sincère de tous les députés lorsque l'institut a été créé. Il en sera ainsi lorsque les modifications que nous proposons auront été adoptées.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Pour garder les procédures . . . plutôt, pour rendre les choses conformes à la procédure, je vais simplement lire la proposition qui est à l'étude à la Chambre:

M. Clark (Yellowhead), appuyé par M. Andre, propose: Que le projet de loi C-69, Loi modifiant la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et certaines autres lois connexes soit maintenant lu une 2^e fois et, du consentement unanime, déferé à un comité plénier.

[Traduction]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion pour dire quelque mots au sujet de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Je reconnais avec le très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que les modifications dont nous sommes saisis aujourd'hui sont surtout d'ordre administratif. Comme le ministre, mon français de la Colombie-Britannique ne me permet pas de voir la nécessité de changer le mot «mondiales» par le mot «internationales»; c'est une chose qui m'a posé un gros problème. Je crois en comprendre la raison maintenant et je remercie les rédacteurs de m'avoir donné l'occasion de saisir la distinction subtile entre les deux mots.

La deuxième petite modification signalée par le ministre est moins banale qu'elle ne paraît. Il incombera désormais au Conseil, et non au gouverneur en conseil, de fixer les frais de déplacement et de séjour des membres.

La troisième question est évidemment plus importante. Au moment où l'on a dressé le tableau des sommes qui seraient versées à l'Institut au cours des cinq années suivantes, aucun député n'a songé que ces montants pourraient être changés ou modifiés d'une façon quelconque. Depuis que je siége ici, il est rarement arrivé que l'on ait prévu pour cinq ans les sommes qui seraient versées à un organisme. Comme le ministre l'avait souligné et comme nous l'avions tous compris quand la loi créant l'Institut a été votée, il est essentiel que cet organisme soit indépendant du gouvernement quant à la composition de son conseil et à la provenance de ses fonds. Nous avons toujours été en faveur du dernier amendement qui dispense l'Institut de certaines dispositions de la Loi sur l'administration financière. Sur ce plan-là, il accomplit quelque chose que nous avons toujours souhaité.

Je crois que les députés de tous les partis se féliciteront du mode de nomination des membres du conseil d'administration puisqu'il sera extrêmement difficile dorénavant de procéder à ces nominations par esprit politique étroit ou par favoritisme.

Paix et sécurité mondiales

J'en profite donc pour rappeler au ministre qu'il existe quelques autres instituts de ce genre, comme l'Institut océanographique notamment, et il pourrait peut-être en faire autant dans ces cas-là. Les nominations qui ont été faites au conseil d'administration de ces institutions sont peut-être au-dessus de toute critique, mais le mode de nomination ne comporte pas les garanties sur lesquelles le ministre a tant insisté en ce qui concerne l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales.

Dans le cas de l'Institut océanographique et d'autres instituts de recherche, nous n'avons pas de garantie, comme dans ce cas-ci, que les nominations ne se feront pas par favoritisme. Étant donné qu'on a attiré de nouveau notre attention sur cette question puisque c'est la première fois que nous modifions cette loi et comme l'Institut déposera son premier rapport la semaine prochaine, le ministre devrait peut-être songer à procéder de cette façon pour la nomination des membres du conseil d'administration des autres instituts.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre estimait, à juste titre d'ailleurs, que mon collègue, un brillant spécialiste des questions du Nord, pourrait très bien lui donner de judicieux conseils concernant notre souveraineté dans cette région. S'il voulait en faire autant en ce qui me concerne, je ne demanderais pas mieux que de faire partie de ses conseillers s'il décide de refondre les modalités de nomination des membres du conseil d'administration des instituts comparables à celui qui nous intéresse actuellement.

Nous attendons tous avec impatience le premier rapport de l'institut. Tous ceux d'entre nous qui se sont intéressés à la création de l'Institut ont suivi ses activités et se sont entretenus avec les membres du conseil d'administration l'an dernier. Nous avons ainsi une idée de ses activités. Nous pensions tous à une époque, j'en suis sûr, que le conseil risquait de se heurter à de véritables problèmes, non pas en raison de divergences politiques étroites ou autres questions de ce genre, mais plutôt à cause de vives divergences idéologiques puisqu'on a délibérément nommé au sein de ce conseil des représentants de tous les groupes d'opinion concernant les questions de sécurité et de paix internationales. Les membres du conseil d'administration ont manifestement participé à des discussions très animées entre eux, mais d'après ce que j'ai entendu, il semble que l'intérêt commun que portent les Canadiens, les universités canadiennes et les membres du conseil à la création d'installations de recherche de première catégorie, en vue de résoudre bon nombre de problèmes touchant la paix et la sécurité internationales, l'a emporté sur ces divergences. Les membres du conseil ont également manifesté le même intérêt pour leur rôle en matière d'éducation du public. Après des discussions très animées parmi les membres du conseil, ces derniers ont réussi à s'entendre dans l'ensemble sur les questions touchant la recherche et de l'éducation du public, ainsi que sur l'octroi des contrats de recherche. Il ne fait aucun doute que la direction du président du conseil d'administration et du directeur général y a énormément contribué.